Université de Montréal
DIRECTION DES FINANCES – DIVISION EXPERTISE COMPTABLE & FORMATION

MÉMO

DATE : LE 23 FÉVRIER 2012

DESTINATAIRES : CADRES ACADÉMIQUES ET ADMINISTRATIFS

OBJET : **RAPPEL SUR LES CONSIGNES D'ENREGISTREMENT DES DÉPÔTS À SYNCHRO**

Bonjour,

Veuillez trouver ci-après quelques rappels importants en regard de l'enregistrement des dépôts et des revenus dans Synchro.

A. VENTES AVEC TPV (TERMINAL DE POINT DE VENTES)

Il importe d'assurer :

- de **débiter** le combo Projet/46000999 au même rythme que le traitement des **crédits** par la Banque et le chargement automatisé de Synchro;
  - → **Nous avons noté des cas pour lesquels les unités n'ont pas encore procédé aux écritures depuis l'implantation de Synchro;**
  - → **Il importe de procéder à l'écriture suivante pour chaque enregistrement crédité par le système au combo Projet (associé au # de marchand) / 46000999; le compte 46000999 n'est pas un poste de revenus et ne peut générer de disponibilité budgétaire à votre projet :**
    - **Débiter le combo Projet (associé au # de marchand)/ 46000999**
    - **Créditer le combo Projet (concerné) / Compte de revenus approprié**

- de **débiter** le même combo Projet/46000999 que celui utilisé lors des crédits enregistrés par la routine automatique Synchro; il s'agit du projet associé par défaut à votre numéro de marchand
  - → **Nous avons noté des cas pour lesquels des unités inscrivent le débit à un autre projet que celui associé par défaut au numéro de marchand du TPV;**

C.P. 6204, succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 3T4
Téléphone : 343-6566
Télécopieur : 343-2282
louise.vanasse@umontreal.ca

B. DÉPÔTS RELATIFS AUX PROJETS DES FONDS AFFECTÉS

Les dépôts relatifs aux projets du Fonds avec restrictions, du Fonds de souscription et du Fonds des immobilisations doivent être traités et enregistrés par le personnel de la Direction des finances.

Les unités ne sont pas autorisées à effectuer des dépôts sur des projets qui débutent par les lettres : « **I** », « **R** » & « **S** ».

Vous devez envoyer les chèques au personnel concerné de la Division Expertise comptable de la Direction des finances accompagnés

- d'une feuille de remise à cet effet et
- du bordereau de dépôt.

Vous pouvez obtenir le formulaire approprié « **FEUILLE DE REMISE** » sur Mon portail UdeM à la section Finances – Formulaires.

C. DÉPÔTS JOURNALISÉS RELATIFS AUX PROJETS DU FONDS DE FONCTIONNEMENT (Projets qui débutent par la lettre « F »)

- Sauf pour quelques unités qui ont le droit d'utiliser d'autres comptes de banque, les dépôts faits par les unités doivent toujours être imputés au « **CLIENT – 020** »;

  → **Nous avons noté des cas d'imputation à d'autres clients que le 020; ces erreurs compliquent les conciliations de banque.**

- Un dépôt nécessite toujours 2 actions au système :
  - La création du bordereau de dépôt;
  - La préparation de l'écriture de journal associée au bordereau de dépôt.

  Ces 2 actions doivent être exécutées le même jour afin d'éviter des délais en fin de période;

  Il faut donc éviter de laisser des dépôts incomplets dans Synchro pendant plusieurs jours et surtout en fin de période;

  Il est suggéré d'enregistrer le dépôt à Synchro et l'écriture associée au même rythme que l'envoi du dépôt à la banque.

- Les dépôts doivent toujours être en dollars canadiens même si la devise est différente;

  Exemple : un dépôt de 5 000$US doit être enregistré à 5 000$CDN; lorsque la banque aura établi la valeur de l'échange, la Direction des finances (DF) fera une écriture d'ajustement au combo Projet/Compte concerné par le bordereau de dépôt;

- Le numéro d'un dépôt journalisé est uniquement de 10 chiffres, soit les 10 chiffres du bordereau de dépôt (quelques exceptions : Garda, corrections);

- Si vous rencontrez des problèmes, il ne faut pas essayer de corriger par la création d'un nouveau dépôt;

  → **il est préférable de contacter madame Odile Bike Essone au poste #4671 ou madame Lise Perreault au poste #1330;**

Je vous remercie pour votre collaboration et n'hésitez pas à me contacter au poste #6566 pour toute question.

Louise Vanasse CA
Directeur
Division Expertise comptable – Direction des finances